

Le 111ème Tour de France cycliste se déroule du 29 juin au 21 juillet (A partir du 2 juillet sur le territoire français) avec un ensemble de 21 étapes en plaine, en ligne, en relief accidenté, en montagne et contre la montre.



Ce document est destiné à informer les clubs des fédérations du CNFAS des différentes dispositions ou dispositifs espace aérien mis en œuvre lors de ce Tour de France.

Vous pouvez trouver tous les détails des étapes à l'adresse <https://www.letour.fr/fr/parcours-general>.



La course en elle-même, précédée du passage de la caravane publicitaire environ 1h45 avant les coureurs, est accompagnée d'un certain nombre d'aéronefs à différentes altitudes.



Un dispositif technique de prises de vues, de vols de liaison VIP et de différents relais hélicoptères ou avions est mis en place sur chacune des étapes, dispositif renforcé lors des étapes en relief accidenté, de montagne et lors des étapes contre la montre.

Ces appareils sont prévus de faire escale sur les aérodromes souvent à proximité immédiate des villes étapes.

Dans ce cadre aéronautique, la mise en place de zones réglementées temporaires (ZRT) dans des endroits géographiquement confinés en montagne est devenue régulière depuis plusieurs années.



Ce dispositif permet de ne pas bloquer la circulation VFR en offrant un passage entre les ZRT hélicos et les avions relais, mais compte tenu des nombreux aéronefs présents, **nous vous recommandons d'éviter le survol du Tour de France pendant le déroulement des épreuves.**

**Votre attention est attirée sur le fait que vous devez respecter les règles de l'air et les statuts et conditions de pénétration des espaces aériens publiés sous la forme de notams, AIC ou SUP AIP.**



**Ce dispositif ne s'applique que dans les espaces aériens du ressort de la DSNA.**

Afin de garantir la sécurité des vols et notamment celle des aéronefs qui couvrent cet événement, le CNFAS demande de bien vouloir sensibiliser les pratiquants relevant de ses fédérations (Responsables de clubs et d'associations, chefs pilotes, instructeurs, responsables de sites ou de plates-formes,...) en leur précisant de bien rester à l'écart de la course.

En outre, le passage en région montagneuse peut restreindre les possibilités d'évolution des aéronefs ainsi que l'application du principe "voir et éviter"



Une prudence toute particulière est demandée dans ces régions très fréquentées en cette période estivale, tout particulièrement à partir du passage de la caravane publicitaire jusqu'à la fin du passage des coureurs et du cortège de véhicules.

Le CNFAS vous demande de bien vouloir diffuser le plus largement possible ce message afin que cet événement puisse se dérouler comme tous les ans, dans les meilleures conditions de sécurité.



Le fait que les pilotes se montrent responsables en restant bien à l'écart de la course demeure une condition majeure de réussite de cet événement, permettant ainsi au CNFAS d'argumenter pour moins de ZRT et de contraintes dans le futur.

N'oubliez pas de consulter les publications aéronautiques pouvant être émises sur les terrains et sites proches du passage de la course, certaines de leurs activités pouvant être réduites durant la période la plus courte possible lors du passage de la course.



Bons vols !

Le groupe espace aérien du CNFAS.

## Le dispositif aérien

### Préambule

#### Hélicoptères prises de vues

2 Ecureuils en très basse altitude (de 0 à 500 ft/sol) qui sont survolés par un Ecureuil relais évoluant fréquemment entre les niveaux 45 et 95, voire jusqu'au 125 en montagne.

#### Hélicoptères Organisation ASO

5 Ecureuil (au minimum) évoluant en basse altitude (de 500 à 1000 ft/sol) au-dessus de la course

#### Avions relais

Plusieurs avions qui orbitent au-dessus de la course en IFR pour assurer le relais du signal image, en s'éteignant du niveau 80 jusqu'au niveau 280. Ils bénéficient du service de contrôle de la part des organismes de circulation aérienne.

## Le survol de la course hors endroits géographiquement confinés en montagne

Les dispositions prises sont contenues dans la circulaire d'information aéronautique A 10/24 du 13 juin 2024 consultable sur le site du SIA à l'adresse

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_circ\\_2024\\_a\\_010\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_circ_2024_a_010_fr.pdf)

Il est notamment précisé les éléments suivants :

*L'attention des usagers aériens est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours et sur la nécessité de respecter les termes des **arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux** et du **17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères**.*

*En application des arrêtés précités, et compte tenu de la spécificité du travail aérien lié au déroulement du Tour de France, le survol des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de **1000 m (3300 Ft)** par rapport à la surface, à l'exception des aéronefs (avions et hélicoptères) préalablement autorisés.*

*Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité.*

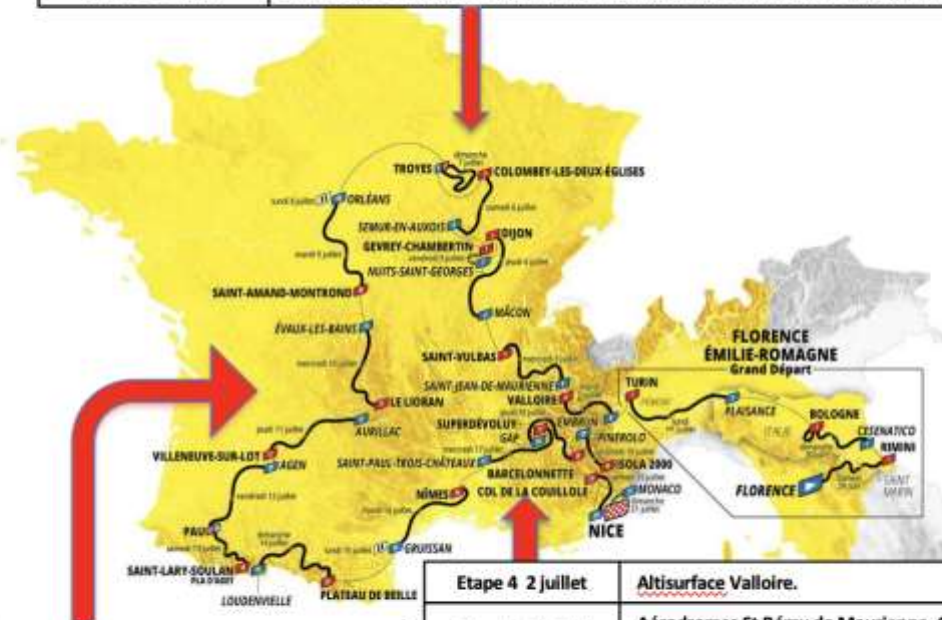
*Toutes les étapes étant retransmises en totalité et en intégralité, **le dispositif aérien est désormais mis en place et actif sur toutes les étapes**. Les dispositions de l'AIC10/24 du 13 juin 2024 et les recommandations du CNFAS n'en prennent que plus d'importance, particulièrement pour les aérodromes et les plateformes à proximité immédiate du tracé.*

**► Pour être plus complet, les fédérations du CNFAS estiment qu'il est raisonnable de ne pas s'approcher à moins de 500 m de distance horizontale du plan vertical de l'axe de la route empruntée par la course, reprenant une disposition antérieure des AIC Tour de France**

**L'attention des usagers aériens est alertée sur le fait qu'ils doivent respecter les règles de l'air et les statuts et conditions de pénétration des espaces aériens publiés.**

## AÉRODROMES D'AVIATION GENERALE IMPACTÉS PAR LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2024

Etape 6 4 juillet	Aérodromes Macon, Tournus, Chalons, Beaune, Nuits St Georges.
Etape 7 5 juillet	Aérodrome Nuits St Georges.
Etape 8 6 juillet	Aérodromes Semur en Auxois, Chatillon/Seine, Langres, Juvancourt.
Etape 9 7 juillet	Aérodromes Troyes, Bar Sur Seine, Juvancourt.
Etape 10 9 juillet	Aérodromes Orléans St Denis de l'Hôtel, Romorantin, Vierzon, Issoudun, Châteauneuf.



Etape 11 10 juillet	Aérodromes Montluçon Guéret / Ussel.
Etape 12 11 juillet	Aérodromes Aurillac, Sariat, Fumel, Villeneuve Sur lot.
Etape 13 12 juillet	Aérodromes Agen, Condom, Nogaro, Aire Sur l'Adour, Pau.
Etape 14 13 juillet	Altisurfaces Artigues, Hautacam, Barèges (x2).
Etape 15 14 juillet	Aérodromes Peyresourde, Luchon, St Girons.

Etape 4 2 juillet	Altisurface Valloire.
Etape 5 3 juillet	Aérodromes St Rémy de Maurienne, Challes Les Eaux, Chambéry, Belley, Morestel, Ambérieu.
Etape 16 16 juillet	Aérodromes Narbonne, Pic St Loup (St Martin), Nîmes Garons, Nîmes Courbessac.
Etape 17 17 juillet	Aérodromes Pierrelatte, Valréas, Serres, Aspres, Gap.
Etape 18 18 juillet	Aérodromes Gap, Aspres, Barcelonnette.
Etape 19 19 juillet	Aérodromes St Crépin (Mt Dauphin), Barcelonnette.
Etape 20 20 juillet	Pas d'interférences tracé/aérodromes
Etape 21 21 juillet	Pas d'interférences tracé/aérodromes

**Aérodromes des villes étapes : Consulter l'information aéronautique sur le site du SIA afin de connaître les éventuelles restrictions qui ne figureraient pas dans ce document.**

## Le survol de la course dans des endroits géographiquement confinés en montagne

Le vol des hélicoptères prises de vue dans des endroits géographiquement confinés en montagne impose la mise en place de dispositifs espace aérien spécifiques sous la forme de ZRT Hélicos pour l'évolution de ces appareils. En plus de faciliter le travail des hélicoptères, ces ZRT Hélicos ont également pour objet de respecter l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux.

Les ZRT Hélicos ont pour limites verticales Sol / 2000ft Sol et pour limites latérales la protection à 1NM de part et d'autre de l'axe de la route suivie par le Tour de France.

Les étapes 4, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 ont vu la mise en place de ZRT hélicos prises de vues, principalement dans des endroits confinés et/ou lors des fins d'étapes.

Les horaires de ces différentes ZRT ont été calculés en fonction des prévisions horaires de la course elle-même.

Les évolutions des avions relais se fait dans le cadre du service de contrôle rendu par les SNA de la DSNA.

Le tableau suivant résume les étapes avec dispositif espace aérien ainsi que les liens vers les différents horaires (Rapide, normal ou lent) du site du Tour de France:

Etape 4	Mercredi 2 juillet	Pinerolo / Valloire	SUP AIP 134/24 <a href="https://www.letour.fr/fr/etape-4">https://www.letour.fr/fr/etape-4</a>
Etape 14	Samedi 13 juillet	Pau / St Lary Soulan Pla d'Adet	SUP AIP 130/24 <a href="https://www.letour.fr/fr/etape-14">https://www.letour.fr/fr/etape-14</a>
Etape 15	Dimanche 14 juillet	Loudenvielle/ Plateau de Beille	SUP AIP 133/24 <a href="https://www.letour.fr/fr/etape-15">https://www.letour.fr/fr/etape-15</a>
Etape 17	Mercredi 17 juillet	St Paul Trois Châteaux / Super Dévoluy	SUP AIP 135/24 <a href="https://www.letour.fr/fr/etape-17">https://www.letour.fr/fr/etape-17</a>
Etape 18	Jeudi 18 juillet	Gap / Barcelonnette	SUP AIP 136/24 <a href="https://www.letour.fr/fr/etape-18">https://www.letour.fr/fr/etape-18</a>
Etape 19	Vendredi 19 juillet	Embrun / Isola 2000	SUP AIP 137/24 <a href="https://www.letour.fr/fr/etape-19">https://www.letour.fr/fr/etape-19</a>
Etape 20	Samedi 20 juillet	Nice / Col de la Couillole	SUP AIP 138/24 <a href="https://www.letour.fr/fr/etape-20">https://www.letour.fr/fr/etape-20</a>

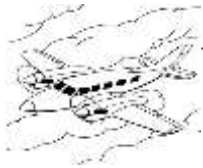
**Les usagers aériens des fédérations du CNFAS sont invités à bien préparer leurs vols et à prendre connaissance des informations qui sont portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique. Les modalités d'accès à l'espace aérien, l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité, sont consultables sur le site internet du SIA, sous la forme de SUP AIP, AIC ou NOTAM.**

### Remerciements

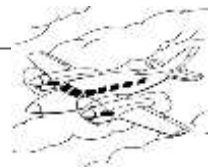
*Le groupe espace aérien du CNFAS et le rédacteur de ce document, tiennent à remercier tous ceux qui ont travaillé à une mise en place raisonnable et responsable de ces dispositifs qui, bien proportionnés, permettent de garantir un haut niveau de sécurité dans le cadre de nos activités.*

*Ils remercient particulièrement ASO, la société Hélicoptères de France, les opérateurs avions relais Pix Air et Aéro Sotravia, la DSNA/DO et les coordonnateurs DSAC, pour leurs contributions dans la mise en œuvre de ces dispositions.*

## LE SCHEMA RECAPITULATIF DES DIFFERENTS DISPOSITIFS ESPACE AERIEN



### Avions relais en IFR

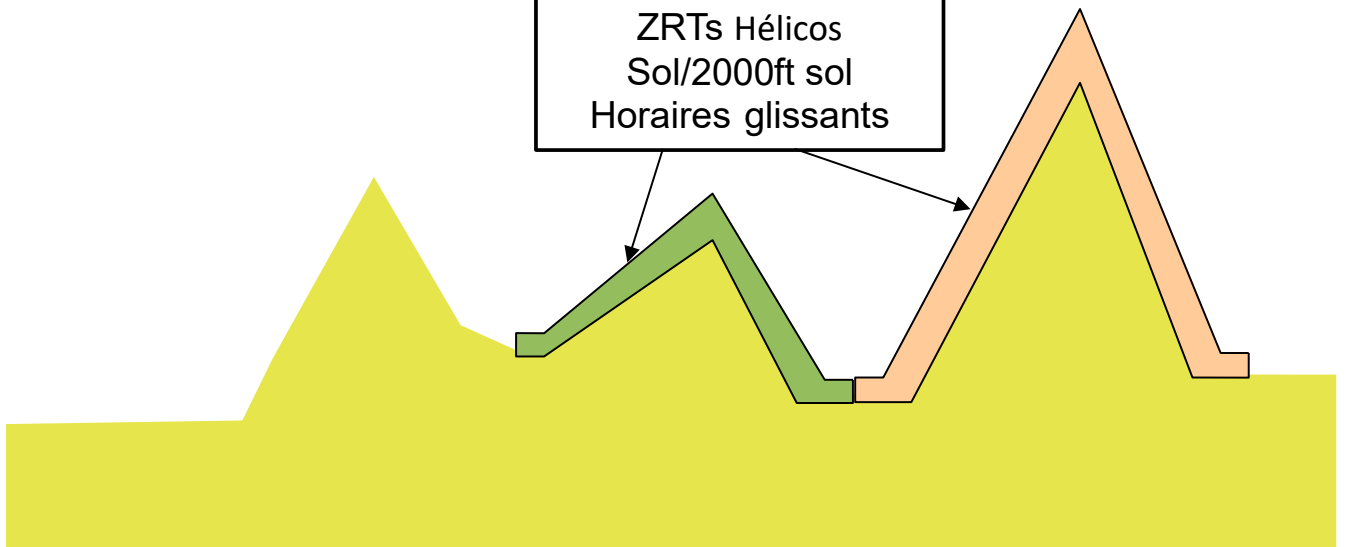


Sur les étapes du Tour de France

**Pas de ZRT hélicos mais...  
pas de survol de la course**

Endroits géographiquement confinés et/ou  
pour des étapes de montagne

ZRTs Hélicos  
Sol/2000ft sol  
Horaires glissants



### INTERDICTION DE SURVOL DU PARCOURS DU TOUR DE FRANCE



Les forces de l'ordre seront vigilantes en cas de non respect de l'interdiction de survol.  
Outre la confiscation du matériel au titre de l'article L.6232-2 du code des transports, toute personne qui viole l'interdiction de survol s'expose à une peine d'un an d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende.

## VOS REFERENCES SUR LE SITE DU SIA

**Mercredi 2 juillet** Etape 4 Pinerolo / Valloire

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_134\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_134_fr.pdf)

**Remarque:** 2 ZRT hélicos

**Samedi 13 juillet** Etape 14 Pau / St Lary Soulan Pla d'Adet

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_130\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_130_fr.pdf)

**Remarque:** 3 ZRT hélicos à partir d'Argelès Gazost.

**Dimanche 14 juillet** Etape 15 Loudenvielle / Plateau de Beille

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_133\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_133_fr.pdf)

**Remarque:** 3 ZRT hélicos à partir du Col de Peyresourde + restrictions Altiport Peyresourde.

**Mercredi 17 juillet** Etape 17 St Paul Trois Châteaux / Superdévoluy

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_135\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_135_fr.pdf)

**Remarques:** 3 ZRT hélicos à partir de Nyons

**Jeudi 18 juillet** Etape 18 Gap / Barcelonnette

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_136\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_136_fr.pdf)

**Remarques:** 3 ZRT hélicos sur la totalité de l'étape.

**Vendredi 19 juillet** Etape 19 Embrun / Isola 2000

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_137\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_137_fr.pdf)

**Remarques:** 3 ZRT hélicos sur la totalité de l'étape.

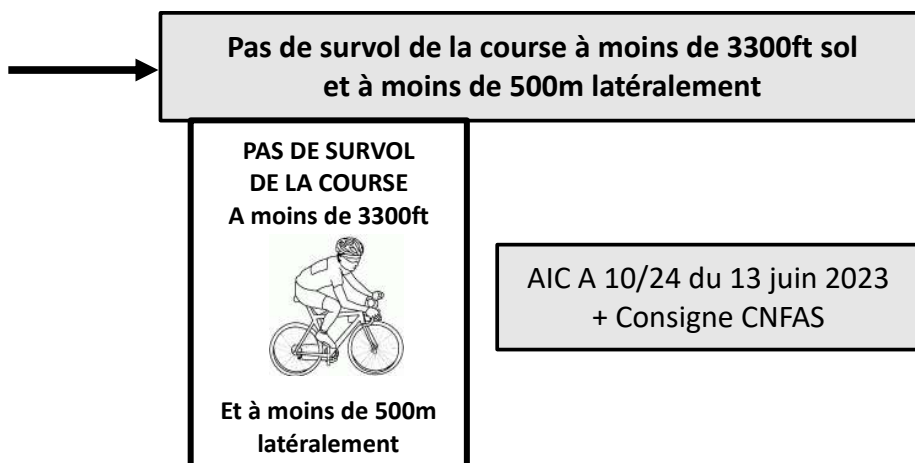
**Samedi 20 juillet** Etape 20 Nice / Col de la Couillole

[https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf\\_sup\\_2024\\_138\\_fr.pdf](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2024_138_fr.pdf)

**Remarques:** 3 ZRT hélicos sur la totalité de l'étape.

# SI L'ON RESUME ...

## 1/ POUR TOUTES LES ETAPES...



## 2/ ETAPES 4, 14, 15, 17, 18, 19 et 20

→ Mercredi 2 juillet	Etape 4 Pinerolo / Valloire	SUP AIP 134/24
→ Samedi 13 juillet	Etape 14 Pau / St Lary Soulan Pla d'Adet	SUP AIP 130/24
→ Dimanche 14 juillet	Etape 15 Loudenvielle / Plateau de Beille	SUP AIP 133/24
→ Mercredi 17 juillet	Etape 17 St Paul Trois Châteaux / Super Dévoluy	SUP AIP 135/24
→ Jeudi 18 juillet	Etape 18 Gap / Barcelonnette	SUP AIP 136/24
→ Vendredi 19 juillet	Etape 19 Embrun / Isola 2000	SUP AIP 137/24
→ Samedi 20 juillet	Etape 20 Nice / Col de la Couillole	SUP AIP 138/24



+

